



Bruxelles, le 6 mai 2020

À M. Hoyer, président de la Banque européenne d'investissement

Objet: Mise en œuvre par la Banque européenne d'investissement du cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Monsieur,

Nous vous écrivons à la suite de la publication par le *Luxembourg Times* d'un article relatif à un audit interne mené par la Banque européenne d'investissement (BEI), concluant à de **graves lacunes dans l'application des normes de lutte contre le blanchiment** de capitaux¹.

D'après ce que nous savons, l'organe d'audit interne de la BEI a réalisé, en 2019, un audit sur la mise en œuvre de son cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)². Le rapport d'audit final a établi une liste importante de lacunes - en partie liées à une mise en place incomplète du cadre bancaire - et de domaines à améliorer. Compte tenu des graves manquements constatés, le rapport a rapidement été porté devant l'organe de décision suprême de la BEI (le conseil des gouverneurs), où les ministres européens des finances ont été informés de ces lacunes au cours d'une réunion qui s'est tenue en juin 2019. Les ministres ont demandé à la BEI de remédier rapidement à ces lacunes, ce qui a conduit la banque à engager l'entreprise PwC en tant que consultant afin de remédier à ces lacunes.

Nous **vous prions de bien vouloir confirmer que notre résumé ci-dessus est correct** et de répondre aux questions suivantes sur cette grave question:

- Combien de lacunes ont été relevées dans le rapport d'audit interne de 2019 ? Pourriez-vous préciser quels aspects du cadre de la BEI en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme n'ont pas été correctement mis en œuvre ? Combien de projets ont été affectés par ces lacunes, en pourcentage par rapport au montant total des projets gérés par la Banque ?
- Quelles mesures ont été prises et quelle est la marge de manœuvre de la BEI pour remédier à ces lacunes ?
- La Banque a-t-elle cherché à savoir si l'absence de mise en œuvre de son cadre de LBC/FT (notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du principe de « connaissance du client » et le renforcement de la vigilance requise) a entraîné l'approbation ou la gestion de projets en contradiction avec sa politique en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ?

¹<https://luxtimes.lu/european-union/40483-eib-under-scrutiny-for-failings-after-whistleblowing-complaints>

²https://www.eib.org/attachments/strategies/eib_group_aml_cft_framework_en.pdf



- Combien de personnes travaillent dans le service chargé du respect des engagements de la BEI ? Combien de déclarations de transaction suspectes la BEI a-t-elle transmis à la cellule de renseignement financier luxembourgeoise depuis l'adoption de son cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ?
- La BEI envisage-t-elle de mettre à jour son cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, en particulier pour tenir compte de l'adoption de la directive (UE) 2018/843³ (communément appelée la cinquième directive relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux) ?

Nous demandons à la BEI de vérifier si ses normes de lutte contre le blanchiment d'argent ont été systématiquement appliquées dans le passé au-delà des questions soulevées par le rapport d'audit de 2019 et, le cas échéant, d'expliquer les projets pour lesquels des écarts ont été constatés.

Nous **vous recommandons vivement de publier le rapport d'audit interne** dans les meilleurs délais, ainsi que les progrès accomplis pour remédier aux lacunes constatées. La transparence est la meilleure solution lorsqu'il s'agit de corriger les erreurs du passé et de rassurer toutes les parties prenantes que la BEI met actuellement en œuvre correctement le cadre LBC/FT.

Comme vous le savez, notre groupe politique a joué un rôle essentiel dans la révision de la directive de l'UE sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et en tant que banque publique de l'UE, nous pensons qu'il est extrêmement important que la BEI applique les normes les plus strictes en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux afin de garantir que l'argent de l'UE ne soit pas utilisé abusivement par les criminels.

Nous vous remercions par avance pour vos réponses.

Très cordialement,

Saskia Bricmont,
Damien Carême,
David Cormand,
Karima Delli,
Bas Eickhout,
Sven Giegold,
Claude Gruffat,
Henrike Hahn,
Philippe Lamberts,
Ville Niinistö,
Kira Peter-Hansen,
Ernest Urtasun,

Députés européens, groupe des Verts / ALE

³<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32018L0843>